

RCS : LIMOGES
Code greffe : 8701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LIMOGES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 00529
Numéro SIREN : 515 286 599
Nom ou dénomination : 3F PEINTURE

Ce dépôt a été enregistré le 09/04/2018 sous le numéro de dépôt 1363

EXEMPLAIRE POUR LE GREFFE

SARL 3 F PEINTURE

PARC D ACTIVITE DE ROMANET

38 RUE BERNARD LATHIERE

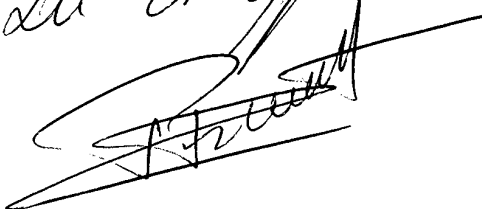
87000 LIMOGES

COMPTES ANNUELS

du 01/10/2016 au 30/09/2017

CERTIFIE CONFORME

Lu et approuvé


Lu et approuvé


2

2

Sommaire

Imprimés fiscaux	1
Annexes aux comptes annuels	21
PREAMBULE	21
REGLES ET METHODES COMPTABLES	21
AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE	22
COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE	22
FONDS COMMERCIAL	22
NOTES SUR LE BILAN ACTIF	23
NOTES SUR LE BILAN PASSIF	25
NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	26
DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE	27

•
P.

•

Imprimés fiscaux

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2017

Désignation de l'entreprise : SARL 3 F PEINTURE Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12

Adresse de l'entreprise : PARC D ACTIVITE DE ROMANET 38 RUE BERNARD LATHIERE 87000 LIMOGES Durée de l'exercice précédent : 12

Numéro SIRET : 5 1 5 2 8 6 5 9 9 0 0 0 2 9 Néant ☐

Exercice N clos le : 30/09/2017

		Bruit 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
	Frais de développement *	CX	CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
	Fonds commercial (1)	AH	AI	127 000			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	Terrains	AN	AO				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	AQ	48 216			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	39 741			
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	239 377			
	Immobilisations en cours	AV	AW				
	Avances et acomptes	AX	AY				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
	Autres participations	CU	CV	13 110			
	Créances rattachées à des participations	BB	BC				
	Autres titres immobilisés	BD	BE				
	Prêts	BF	BG				
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	1 512			
TOTAL (II)		BJ	BK	468 956			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	8 334	BM		8 334
		En cours de production de biens	BN	96 700	BO		96 700
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	328 611	BY		328 611
		Autres créances (3)	BZ	89 424	CA		89 424
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE		
Disponibilités		CF	275 027	CG		275 027	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	2 288	CI		2 288	
	TOTAL (III)	CJ	800 384	CK		800 384	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 269 339	1A	222 728	1 046 611	

Renvois : (1) Dont droit au bail : CP (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CR (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : Immobilisations : Stocks : Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11-11-11

11-11-11

11-11-11

11-11-11

11-11-11

11-11-11

11-11-11

11-11-11

11-11-11

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 SD 2017

Désignation de l'entreprise		SARL 3 F PEINTURE		Exercice N	
				Néant ☐	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 200 000...)	DA	200 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	20 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	396 099		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	75 381		
	Subventions d'investissement	DJ			
Provisions réglementées *	DK				
TOTAL (II)		DL	-691 480		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
TOTAL (III)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
TOTAL (III)		DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	66 384		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	8 499		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	6 294		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	89 167		
	Dettes fiscales et sociales	DY	164 712		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	20 075			
	TOTAL (IV)	EC	355 131		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)		EC	355 131		
Ecart de conversion passif *		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	1 046 611		
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	BF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	316 047			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	119			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SARL 3 F PEINTURE		Exercice N		Néant ☐ *		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		
		FA	FB	FC	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *					
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF		
		FG	FH	FI	1 784 153	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL	1 784 153	
	Production stockée *			FM	5 751	
	Production immobilisée *			FN		
	Subventions d'exploitation			FO	8 233	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	1 493	
	Autres produits (1) (11)			FQ	756	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR	1 800 386	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS		
	Variation de stock (marchandises) *			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU	366 729	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			FV	(115)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	265 467	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	29 950	
CHARGES D'EXPLOITATION	Salaires et traitements *			FY	822 296	
	Charges sociales (10)			FZ	194 082	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { dotations aux amortissements * dotations aux provisions			GA	29 916
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GB	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GC	
	Autres charges (12)			GD		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)			GE	419	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			GF	1 708 743	
	opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)			GG	91 643
		Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)			GH	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	3 107	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)			GP	3 107		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	2 210	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)			GU	2 210		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			GV	896		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)			GW	92 539		

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL 3 F PEINTURE		rNéant ☒	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	1 000
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	1 406
	Repenses sur provisions et transferts de charges			HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	2 405
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	7 110
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	1 982
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	9 091
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(6 686)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ	
Impôts sur les bénéfices *				HK	10 472
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	1 805 898
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	1 730 517
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	75 381
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières		HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3) Dont	Crédit bail mobilier *		HP	
		Crédit bail immobilier		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9) Dont transferts de charges			A1	1 493
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	42 409
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives			A6	11 063
obligatoires			A9	31 346	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):				Exercice N	
REGULARISATION CLIENTS				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
REMBOURSEMENT FONDS DE GARANTIE				110	1 000
CONTRAVENTIONS				1 048	1 406
CREANCES IRRECOURABLES				2 726	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N	
				Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire de l'annexe 53 A du Code général des impôts

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2017

Désignation de l'entreprise				SARL 3 F PEINTURE				Néant ☐				
CADRE A				IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				
								Augmentations				
								Conséquences à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence				
								Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I			CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II			KD	127 000	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains *						KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions		Dont Composants	M2			KP	48 216	KQ		KR	
			Dont Composants	M3			KS	36 731	KT		KU	3 011
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3			KV	3 511	KW		KX	
			Dont Composants	M3			KY	192 668	KZ		LA	36 105
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *					LB	5 017	LC		LD	2 075
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LE		LF		LG	
	Emballages récupérables et divers *						LH		LI		LJ	
							LK		LL		LM	
	Immobilisations corporelles en cours						LN	286 143	LO		LP	41 191
	Avances et acomptes											
	TOTAL III											
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
	Autres participations						8U	13 110	8V		8W	
	Autres titres immobilisés						IP		IR		IS	
	Prêts et autres immobilisations financières						IT	3 194	IU		IV	300
	TOTAL IV						LQ	16 304	LR		LS	300
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						OG	429 446	OH		OJ	41 491	

CADRE B				IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice				Réévaluation Majeure * ou évaluation par mise en équivalence							
								par virement de poste à poste				par cessations à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice							
								1				2				3				4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I			IN		CO		D0		D7										
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II			IO		LV		LW	127 000	IX	127 000									
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY		LZ										
	Constructions	Sur sol propre					IQ		MA		MB		MC										
		Sur sol d'autrui						IR		MD		ME		MF									
	Inst. gales, agencés et am. des constructions						IS		MG		MH	48 216	MI	48 216									
								IT		MJ		MK	39 741	ML	39 741								
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers					IU		MM		MN	3 511	MO	3 511									
		Matériel de transport						IV		MP		MQ	228 774	MR	228 774								
	Matériel de bureau et mobilier						IW		MS		MT	7 092	MU	7 092									
		Emballages récupérables et divers *						IX		MV		MW		MX									
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA		NB										
	Avances et acomptes						NC		ND		NE		NF										
	TOTAL III						TY		NG		NH	327 334	NI	327 334									
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		OU		M7		OW									
		Autres participations						IO		OX		OY	13 110	OZ	13 110								
Autres titres immobilisés						II		2B		2C		2D											
Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E	1 982	2F	1 512	2G	1 512										
TOTAL IV						I3		NJ	1 982	NK	14 622	2H	14 622										
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		OK	1 982	OL	468 956	OM	468 956										

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le 30 09 2017

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL 3 F PEINTURE

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne : « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAOIE Experts-comptables Janvier 2017

⑥

AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

DGFIP N° 2055-SD 2017

Désignation de l'entreprise SARL 3 F PEINTURE

Néant ☐CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
Constructions	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
Constructions	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	11 611	PW	2 411	PX		PY	14 022
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	33 625	QA	1 335	QB		QC	34 960
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	1 363	QE	351	QF		QG	1 714
Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	QH	141 401	QI	25 333	QJ		QK	166 733
Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	4 812	QM	487	QN		QO	5 299
Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	192 812	QV	29 916	QW		QX	222 728
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		UN	192 812	UP	29 916	UQ		UR	222 728

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6
TOTAL I														
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1
TOTAL II														
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO
TOTAL IV														
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW												
						Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY					Total général non ventilé (NW - NY)	NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2017

Formulaire obligatoire (Article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL 3 F PEINTURE Néant ☒

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
	1	2	3	4
Provisions réglementées				
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation				
sur immobilisations : - incorporelles	6A	6B	6C	6D
- corporelles	6E	6F	6G	6H
- titres mis en équivalence	02	03	04	05
- titres de participation	9U	9V	9W	9X
- autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09
Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		UE	UF	
- financières		UG	UH	
- exceptionnelles		UJ	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.				10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAO Expert-comptables janvier 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2017

Désignation de l'entreprise : SARL 3 F PEINTURE Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US			
	*Autres immobilisations financières	UT	1 512	UV		UW	1 512		
	Clients douteux ou litigieux	VA							
	Autres créances clients	UX	328 611		328 611				
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * UO)	ZI							
	*Personnel et comptes rattachés	UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	4 011		4 011				
	État et autres	VM	45 682		45 682				
	collectivités	VB	7 192		7 192				
publiques	VN								
	Divers	VP	29 099		29 099				
	Groupe et associés (2)	VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	3 440		3 440				
	Charges constatées d'avance *	VS	2 288		2 288				
	TOTAUX	VT	421 835	VU	420 323	VV	1 512		
REVOIS	(1) Montant des	VD							
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE							
		VF							

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y									
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z									
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)										
	à 1 an maximum à l'origine	VG	119		119						
	à plus d'1 an à l'origine	VH	66 265		27 181		39 084				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A									
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B	89 167		89 167						
	Personnel et comptes rattachés	8C	42 846		42 846						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	75 205		75 205						
	État et autres	8E									
	collectivités										
	publiques										
	Impôts sur les bénéfices	VW	32 306		32 306						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VX									
	Obligations cautionnées	VQ	14 355		14 355						
	Autres impôts, taxes et assimilés										
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J									
	Groupe et associés (2)	VI	8 499		8 499						
	Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	20 075		20 075						
	Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ									
	Produits constatés d'avance	8L									
	TOTAUX	VY	348 837	VZ	309 753		39 084				
REVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	28 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	28 433	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2017

Désignation de l'entreprise : SARL 3 F PEINTURE		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐	Exercice clos le : 30/09/2017		
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible *		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	* à réintégrer :		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)	WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067- bis)	XX			
	Amendes et pénalités	WJ	1 048	Charges financières (art. 212 - bis)	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI							
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2031-NOT-SD)							
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme						
		- Plus-values soumises au régime des fusions						
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-13 * et 212 du CGI)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								
						TOTAL I	88 344	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *								
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						
		- imposées aux taux de 0 %						
		- imposées aux taux de 19 %						
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						
		- imputées sur les déficits antérieurs						
Autres plus-values imposées au taux de 19 %								
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								
Régime des sociétés mères et des filiales		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A		
Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *								
Majoration d'amortissement *								
Mesures d'incitation	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (44 quinquies)	L2			
	Pôle de compétitivité - sous CICE (Art. 44 undecies)	L6		Société investissements immobiliers cotées (art. 205 C)	K3			
	Zone franche urbaine ZFU (art. 44 octies et octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F			
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)				
				Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)	L5			
			Zone de reconstruction de la défense (44 terdecies)	PA				
			Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC				
				PC				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9		Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI		
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	35 243	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)	XL	53 101		
				déficit (II moins I)				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *					ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *								
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)					XN	53 101		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

SARL 3 F PEINTURE

DGFIP 2058 A 2017
Extension

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N°2058-B-SD 2017

Désignation de l'entreprise SARL 3 F PEINTURE		Néant ☒ *
I. SUIVI DES DÉFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4
Déficits imputés (total lignes XB et XI du tableau 2058-A)		K5
Déficits reportables (différence K4 - K5)		K6
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis A1. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(à détailler sur feuillet séparé)		
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis A1. 2 du CGI*	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		
	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *		
	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer		
	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO
	ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU



* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

.

.

.

.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-CSD 2017

1 Désignation de l'entreprise : SARL 3 F PEINTURE										Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	335 300	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	14 000			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	104 799		- Autres réserves	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE	30 000				
					Autres répartitions	ZF					
TOTAL I			OF	440 099	(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	440 099		
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice								XV			
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7						YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance						YT	4 687			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 50 400						XQ	56 474			
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU	20 850			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	28 655			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES 1 189						ST	154 800			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	265 467			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	4 124			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS						9Z	25 826			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						YX	29 950			
TVA	- Montant de la TVA collectée						YY	185 003			
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	112 755			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2016) *						ØZ	544 428			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS				
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : 1 handicapés : 0)						YP	25			
	- Effectif affecté à l'activité artisanale						RL				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%			
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP						- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0				
RÉGIME DE GROUPE *	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH				
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15 % JK		Plus-values à 0 % JL						
			Plus-values à 19 % JM		Imputations JC						
	Groupe : résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15 % JN		Plus-values à 0 % JO						
			Plus-values à 19 % JP		Imputations JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SARL 3 F PEINTURE

Néant ☐

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
1 Cauti onnement	1 982				1 982
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS -VALUES , MOINS -VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (11)
			19 %	15 % ou 16 %	0 %	
1	1 406	(576)	(576)			
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (12)		(576)				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (13)						
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (14)						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

SAGE Experts-comptables Janvier 2017

AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFIP N° 2059-B-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 3 F PEINTURE

Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	Néant	☒ *
------------------------------------	----	-------	---------------------------------------

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	* Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{er} quater CGI)				
TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
		N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée	N - 3			
	différente (art. 39 quaterdecies	N - 4			
	1 ^{er} et 1 ^{er} quater du CGI)	N - 5			
	(à préciser) au titre de :	N - 6			
		N - 7			
	N - 8				
	N - 9				
TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS
 Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 201

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SARL 3 F PEINTURE Néant ☒

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 16 %

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0 bis* du CGI)

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies-0* du CGI)

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 16 %	Imputations sur les plus-values à long terme imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
N 1			
N 2			
N 3			
N 4			
N 5			
N 6			
N 7			
N 8			
N 9			
N 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI)	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
N 1						
N 2						
N 3						
N 4						
N 5						
N 6						
N 7						
N 8						
N 9						
N 10						

SAGE Experts-comptables Janvier 2017

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme affectées aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des Impôts)*

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N°2059-D-SD*2017

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL 3 F PEINTURE

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ③
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

(16)

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

DGFIP N° 2059-E-SD 2017

Exercice ouvert le 01/10/2016 et clos le 30/09/2017		Durée en nombre de mois 12	
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquer le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :			
SIREN :		Dénomination :	
I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	OA		
Production vendue - Biens	OB		
Production vendue - Services	OC	1 784 153	
Production stockée	OD	5 751	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF	8 233	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	756	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	1 493	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 1	OM	1 800 386	
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON		
Variation de stocks (marchandises)	OO		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	366 729	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	(115)	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	208 992	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	6 074	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	419	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale	OY	576	
Taxes sur les C.A. autre que la TVA; contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	OZ		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
TOTAL 2	OJ	582 675	
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	1 217 711
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n°1330 CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°1329 AC SD et 1329 DEF)		SA	1 217 711
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO-ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	1 785 646	
Période de référence	GY	0 1 / 1 0 / 2 0 1 6	GZ 3 0 / 0 9 / 2 0 1 7
Date de cessation	HR	/ /	/ /
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.			
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

SAOIE Expert-comptables Janvier 2017

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2017

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détendant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

30092017

N° SIRET

5 1 5 2 8 6 5 9 9 0 0 0 2 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 3 F PEINTURE

ADRESSE (voie) PARC D ACTIVITE DE ROMANET 38 RUE BERNARD LATHIERE

CODE POSTAL 87000

VILLE LIMOGES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

0

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

2000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

FADERNE

Prénom(s)

ALAIN

Nom marital

% de détention

50,00

Nb de parts ou actions

1000

Naissance :

Date 10/01/1960

N° Département

87

Commune

LIMOGES

Pays

Adresse :

N°

10

Voie

ALLÉE DES CERISIERS

Code Postal

87220

Commune

BOISSEUIL

Pays

Titre (2)

M

Nom patronymique

PAROT

Prénom(s)

PASCAL

Nom marital

% de détention

50,00

Nb de parts ou actions

1000

Naissance :

Date 16/10/1965

N° Département

87

Commune

LIMOGES

Pays

Adresse :

N°

13

Voie

RUE DU BALCON

Code Postal

87000

Commune

LIMOGES

Pays

FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur ; MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/09/2017 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/09/2016 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 046 611,04.E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 75 381,26 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les cogérants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- En-cours de production de biens : ils sont valorisés au coût de revient de production.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

La comptabilisation du CICE a été réalisée, sur option, par une diminution des charges de personnel au moyen d'un sous-compte 649 créditeur.

Le CICE pris en compte dans les états financiers est de 29 374 euros, pour l'année 2016 et a été imputé partiellement sur l'impôt sur les sociétés. Le solde sera remboursé en 2018.

Un produit à recevoir au titre du CICE a été comptabilisée en diminution des charges de personnel, à hauteur de 29 099 euros, correspondant à la période de janvier à septembre 2017.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise en matière d'investissement.

FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

Suite au test de dépréciation, réalisé par rapport au chiffre d'affaires, aucune perte de valeur du fonds n'a été constatée. Par conséquent, la valeur du fonds de commerce, figurant à l'actif, n'a pas été dépréciée.

Annexes aux comptes annuels (suite)**NOTES SUR LE BILAN ACTIF****Fonds commercial (hors droit au bail) = 127 000 E**

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	127 000		127 000	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	127 000		127 000	

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 468 956 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	127 000			127 000
Immobilisations corporelles	286 143	41 191		327 334
Immobilisations financières	16 304	300	1 982	14 622
TOTAL	429 446	41 491	1 982	468 956

Amortissements et provisions d'actif = 222 728 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	192 812	29 916		222 728
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	192 812	29 916		222 728

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Fonds commercial	127 000	0	127 000	Non amortiss.
Install. gales / agencement constructions	48 216	14 022	34 194	20 ans
Materiel et outillage	39 741	34 960	4 782	de 1 à 5 ans
Installat° gales et agencement	3 511	1 714	1 798	10 ans
Materiel de transpor	228 774	166 733	62 040	de 1 à 5 ans
Mat.bureau & informat	3 490	1 697	1 793	5 ans
Mobilier	3 602	3 602	0	5 ans
TOTAL	454 334	222 728	231 605	

Etat des créances = 421 835 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	1 512		1 512
Actif circulant & charges d'avance	420 323	420 323	
TOTAL	421 835	420 323	1 512

Produits à recevoir par postes du bilan = 38 386 F

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	36 515
Disponibilités	1 872
TOTAL	38 386

Charges constatées d'avance = 2 288 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes aux comptes annuels (suite)**NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Capital social = 200 000 E**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	2000	100,00	200 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	2000	100,00	200 000

Etat des dettes = 348 837 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	66 384	27 301	39 084	
Dettes financières diverses	8 499	8 499		
Fournisseurs	89 167	89 167		
Dettes fiscales & sociales	164 712	164 712		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	20 075	20 075		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	348 837	309 753	39 084	

Charges à payer par postes du bilan = 77 829 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	197
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	5 197
Dettes fiscales & sociales	52 359
Autres dettes	20 075
TOTAL	77 829

Engagement au titre des indemnités de départ à la retraite

En matière d'indemnité de fin de carrière, la société fait l'objet d'un contrat de couverture obligatoire, pris en charge par PRO BTP.

Annexes aux comptes annuels (suite)**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Ventilation du chiffre d'affaires = 1 784 153 €**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Production de travaux	1 784 153	100,00 %
TOTAL	1 784 153	100.00 %

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Annexes aux comptes annuels (suite)**DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE**

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 38 386 E

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Org. soc. prod. a rece	4 011
Etat produit a recevoir	29 099
Divers produits a recevoir	3 405
TOTAL	36 515

Produits à recevoir sur disponibilités	Montant
Banques prod. a rece	1 872
TOTAL	1 872

Charges constatées d'avance = 2 288 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constat. d'av	2 288
TOTAL	2 288

Charges à payer = 77 829 E

Emprunts & dettes auprès des étab. De crédit	Montant
Int. courus/emprunt e	78
Banques interets cou	119
TOTAL	197

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournis. fact. non par	5 197
TOTAL	5 197

Dettes fiscales et sociales	Montant
Org. soc. charges a p	38 004
Etat autres ch. a pa	14 355
TOTAL	52 359

Autres dettes	Montant
Debit. cred. div. char.	20 075
TOTAL	20 075

3 F PEINTURE

Société À Responsabilité Limitée au capital de 200 000.00 €

Siège social : 38 rue Bernard Lathière Parc d'activité de Romanet

87000 LIMOGES

515 286 599 RCS

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT **SOUmise A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU** **27 MARS 2018**

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2017, s'élevant à 75 381.26 €, de la manière suivante :

- Un résultat de	75 381.26 €
- Une somme de	50 000.00 €
à titre de dividende, soit par part, un montant de 25.00 €	
- et le solde, soit	25 381.26 €
au compte "Report à Nouveau"	

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 25.00 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 juin 2018, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est également précisé que les revenus distribués sont tous éligibles à l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158-3-2° du même code.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 30/09/2016

- Dividende global distribué :	30 000.00 €
soit, par titre :	15.00 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	30 000.00 €

Exercice : 30/09/2015

- Dividende global distribué :	20 040.00 €
soit, par titre :	33.40 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	20 040.00 €

Exercice : 30/09/2014

- Dividende global distribué :	10 020.00 €
soit, par titre :	16.70 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	10 020.00 €

Copie certifiée conforme

La Gérance



3 F PEINTURE

Société À Responsabilité Limitée au capital de 200 000.00 €

Siège social : 38 rue Bernard Lathière Parc d'activité de Romanet

87000 LIMOGES

515 286 599 RCS

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTION DE RESULTAT
ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU
27 MARS 2018

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2017, s'élevant à 75 381,26 €, de la manière suivante :

- Un résultat de	75 381.26 €
- Une somme de	50 000.00 €
à titre de dividende, soit par part, un montant de 25.00 €	
- et le solde, soit	25 381.26 €
au compte "Report à Nouveau"	

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 25.00 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 juin 2018, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est également précisé que les revenus distribués sont tous éligibles à l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158-3-2° du même code.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 30/09/2016

- Dividende global distribué :	30 000.00 €
soit, par titre :	15.00 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	30 000.00 €

Exercice : 30/09/2015

- Dividende global distribué :	20 040.00 €
soit, par titre :	33.40 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	20 040.00 €

Exercice : 30/09/2014

- Dividende global distribué :	10 020.00 €
soit, par titre :	16.70 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	10 020.00 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Copie certifiée conforme

La Gérance

